

# «Les célibataires sont des vaches à lait»

• Ils n'ont ni conjoint ni enfant et n'intéressent pas les politiques, dénonce la présidente de Pro Single, Sylvia Locher.

GENEVIÈVE COMBY  
genevieve.comby  
@lematindimanche.ch

Il existe, en Suisse, une association qui a fait de la défense des droits des célibataires son cheval de bataille. Pro Single porte une voix ignorée dans le débat politique, essentiellement centré sur la famille. Pourtant, comme le rappelle sa présidente, la Zurichoise Sylvia Locher, les célibataires représentent près d'un tiers de la population. Ils peuvent désormais aussi compter sur un relais à Berne en la personne du conseiller aux États Andrea Caroni. Le député PLR a déposé, le 28 septembre, une interpellation dans laquelle il relève que, contrairement aux couples, la situation des personnes vivant seules n'a jamais fait l'objet d'un rapport et prie le Conseil fédéral de se prononcer sur la faisabilité d'un tel document.

## Les politiciens suisses n'aiment-ils pas les célibataires sans enfants?

Les politiciens au niveau fédéral sont, pour la plupart, mariés ou en concubinage et ont

«Les coûts fixes d'une personne sont plus élevés que ceux d'un ménage composé de plusieurs personnes.»

Sylvia Locher, présidente de Pro Single Suisse

des enfants. Ils ont donc une vision unilatérale. En outre, les politiciens qui défendent la famille bénéficient d'un grand prestige auprès de la population car, dans la société aussi, le couple, qu'il soit marié ou non, qu'il soit homo ou hétéro, est mieux perçu. Cela augmente leurs chances de réélection.

**Diriez-vous que les célibataires sont des «vaches à lait»?**  
Absolument. Il est évident que toutes les dépenses familiales sont subventionnées par les célibataires sans enfants: pour l'éducation, la garde des enfants et surtout pour la sécurité sociale.

**Vous estimez que les célibataires sont discriminés. En quoi concrètement?**  
Ils sont imposés à un taux plus élevé que les couples mariés. Et en ce qui concerne le deuxième pilier, ils doivent payer les mêmes primes que les couples, sans que personne ne puisse en bénéficier après leur



Sylvia Locher, présidente de Pro Single Suisse. Reto Oeschger

décès. Il s'agit d'un subventionnement croisé massif, estimé à un milliard de francs par an. Dans le cas de l'AVS, les personnes seules cofinancent également les bonifications pour tâches éducatives (ndlr: somme supplémentaire versée au crédit de la rente AVS pour ceux qui ont élevé des enfants), mais aussi les rentes de survivants et les rentes complémentaires pour enfants des parents ayant atteint l'âge de la retraite. Les couples mariés, eux, reçoivent une pension de 150% dans tous les cas, que l'épouse ait exercé ou non une activité professionnelle. Parmi les femmes et les hommes célibataires, seuls 13% environ perçoivent la totalité de la rente AVS maximale.

## Les célibataires paient-ils systématiquement plus d'impôts?

Oui. Les célibataires sont imposés à un taux plus élevé que les couples mariés. Pourtant, seule la pénalisation des couples mariés, par rapport à des concubins, fait l'objet d'une discussion politique. La situation fiscale des célibataires est totalement ignorée. Mais les célibataires ne sont pas la moitié d'un couple de concubins! Il est également très choquant que, dans presque tous les cantons (à l'exception d'Obwald et de Schwytz), l'héritage des personnes célibataires sans enfants soit massivement taxé. Autrement dit, quand une personne qui n'est pas mariée et n'a pas d'enfants décède, c'est l'État qui recueille une partie importante de ce qu'elle possède.

## Vous demandez une déduction fiscale pour les personnes vivant seules, comme c'est le cas à Berne?

Oui. De la même manière qu'il existe des déductions fiscales pour les enfants, nous demandons une déduction pour tous

les ménages qui ne peuvent pas partager leurs dépenses. Les couples et les familles peuvent générer deux revenus. Dans le cas des ménages composés de plusieurs personnes, on ne peut pas considérer de manière unidimensionnelle le revenu effectif, il faut également tenir compte des choix que l'on peut faire. Certains couples renoncent volontairement à un second revenu pour des raisons fiscales. C'est une décision privée qui ne devrait pas être récompensée à travers l'impôt.

## Est-ce faux de dire que les célibataires sont moins de frais que les familles?

Les dépenses par habitant sont clairement plus élevées pour les ménages composés d'une seule personne. Les coûts fixes d'une personne sont plus élevés que ceux d'un ménage composé de plusieurs personnes. À revenu égal, leur pouvoir économique est donc plus faible.

## Avoir des enfants, c'est garantir l'avenir de la société. Est-ce que ça ne justifie pas une plus grande redistribution vers les familles?

Vous le dites bien: les enfants sont l'avenir. C'est pourquoi la plupart des célibataires ne remettent pas en question le soutien à l'éducation (qui représente 50% des recettes fiscales, selon les localités) ni aux soins de santé. Toutefois, le fait est que nous devons aussi subventionner les parents, par exemple par des déductions fiscales, des congés parentaux payés, des assurances sociales et bien plus encore.

## Votre association est très active en Suisse alémanique, mais pas en Suisse romande. Y a-t-il une différence de mentalité?

Je ne pense pas. C'est également lié à nos ressources humaines et financières. Nous sommes ouverts à tout soutien en Suisse romande.